

Intervention en séance plénière du 14 novembre 2012 de Madame la Députée
Katrinn Jadin

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

En commission économie nous avons analysé et voté le texte de loi qui vous est soumis aujourd'hui. Il s'agit d'un projet de loi de Madame la Ministre Sabine Laruelle qui concerne la pension anticipée des travailleurs indépendants.

Pour rappel, la réforme des pensions que nous avons votée il y a presque un an prévoit des mesures rendant les conditions de départ à la retraite plus strictes.

Il y a un an, il avait été souligné l'importance de prévoir, pour les différents régimes de pension, des périodes transitoires et des aménagements, notamment pour les personnes qui se trouvent à quelques mois de leur prise de pension.

Depuis cette réforme, les partenaires sociaux ont été consultés. Je ne vais pas revenir ici avec les chiffres précis des conditions de départ anticipé mais je tiens à souligner le travail de La Ministre des Indépendants qui a permis de voir le texte soumis au vote aujourd'hui et qui, dès demain, va pouvoir informer les travailleurs indépendants des nouvelles conditions et des ces mesures transitoires que nous votons aujourd'hui.

Je vous remercie

Le projet de loi contient des nouvelles mesures transitoires en matière de pension de retraite anticipée.

Afin de ne pas pénaliser trop lourdement ceux qui se trouvent à trois, deux ou un an d'une prise possible de pension anticipée dans le régime actuel, une mesure transitoire prévoit que les personnes âgées de 57 à 61 ans et qui ont une carrière de 32 ans au moins au 31 décembre 2012 au plus tard ne devront pas postposer la prise de leur pension de retraite anticipée de plus de 2 ans par rapport à la date permise sous le régime actuel.

Je vous remercie
